

**DIAGNOSTIC ET ACCOMPAGNEMENT RH
DES ENTREPRISES DU BTP
EN REGION HAUTS-DE-FRANCE**

Cahier des charges



Mai 2018

Informations principales

Objet :

Le présent cahier des charges porte sur les attentes de Constructys Hauts-de-France à l'égard des prestataires qui seront référencés, pour accompagner les entreprises du BTP volontaires dans la mise en œuvre de démarches diagnostic et accompagnement RH.

Calendrier :

Date limite de réception des réponses : Vendredi 15 juin 2018

Sélection et référencement des prestataires par le comité de pilotage: Vendredi 22 juin 2018

Réunion collective avec les 10 prestataires retenus : Jeudi 28 juin 2018

Contacts :

Les référents de ce cahier des charges au sein de Constructys Hauts-de-France sont :

Matthieu DELBECQUE, conseiller formation

06 34 07 64 99

matthieu.delbecque@constructys.fr

Elisa SERRES, conseiller formation

06 34 07 64 94

elisa.serres@constructys.fr

SOMMAIRE

1. Présentation de Constructyts Hauts-de-France.....	4
2. Contexte, problématique	6
3. Objectifs visés, résultats attendus.....	8
4. Modalités d'intervention et livrables	10
a) Les étapes attendues de la démarche	10
b) Les exigences de Constructyts Hauts-de-France.....	11
c) Promotion du dispositif	11
d) Prise en charge.....	12
5. Modalités de mise en œuvre et de réponse	13
6. Critères de sélection, calendrier et contacts.....	14
a) Critères de sélection	14
b) Calendrier et contacts.....	14

1. Présentation de Constructyts Hauts-de-France

Constructyts Hauts-de-France, opérateur régional de l'OPCA* de la Construction, assure un service de proximité depuis plus de 40 ans auprès des entreprises et des salariés du Bâtiment et des Travaux Publics de 11 salariés et plus.

Constructyts Hauts-de-France est constituée d'une équipe de 16 personnes, elle est administrée de façon paritaire par un conseil d'administration de représentants employeurs et salariés de la branche du BTP.

Nous favorisons le développement de parcours de formation construits autour de deux axes majeurs : la sécurisation des parcours professionnels, et l'adaptation des compétences aux nouvelles technologies, nouveaux marchés, évolutions organisationnelles.

Constructyts Hauts-de-France développe une offre de services autour de l'information, du conseil, de l'accompagnement et du financement de la formation professionnelle continue. Ses missions principales sont :

- collecter, mutualiser et gérer les contributions obligatoires et volontaires liées à la formation professionnelle
- analyser les besoins de formation
- développer des outils de diagnostic, conseil à l'orientation, gestion des compétences, mesure des connaissances
- conseiller sur les obligations réglementaires
- informer et conseiller sur les dispositifs de formation
- formaliser les plan de formation
- piloter les dispositifs d'intégration des demandeurs d'emploi (POEI, POEC) ou de sécurisation (CSP)
- rechercher et obtenir des cofinancements
- contribuer à une offre de formation de qualité
- développer des partenariats pour favoriser le développement de la formation
- prendre en charge et assurer le suivi administratif des actions de formation
- piloter l'activité de formation des entreprises

* OPCA : *Organisme Paritaire Collecteur Agréé*

Structure des entreprises : (Source : OPCA de la Construction – Septembre 2017)

- 12 647 entreprises adhérentes (6.5% des entreprises du BTP – France entière)
 - 11 118 entreprises de moins de 11 salariés
 - 1 529 entreprises de 11 salariés et plus
- 105 914 salariés
 - 6.6% des actifs de la région
 - 7.4% des salariés du BTP – France entière

L'activité formation : (2017)

- 28 562 stagiaires salariés
- 803 stagiaires demandeurs d'emploi
- 26 431 503€ d'engagements financiers
- 826 535 heures de formation

2. Contexte, problématique

Dans le cadre de ses missions, Constructys Hauts-de-France a fait le constat que les entreprises du secteur du BTP avaient plusieurs défis à relever, comme :

- le renouvellement des salariés face au vieillissement des effectifs en production, notamment des compagnons professionnels et de l'encadrement de chantier,
- le recrutement de profils adaptés aux nouveaux enjeux du secteur,
- la fidélisation et la motivation des salariés,
- la mise en œuvre des entretiens professionnels,
- l'identification des compétences détenues par les salariés,
- l'anticipation des exigences résultant des évolutions techniques, technologiques et environnementales,
- l'adaptation des compétences de l'entreprise aux mutations liées notamment aux enjeux de performance énergétique, d'offre globale, de qualité et de sécurité,
- le transfert de compétences entre des filières en souffrance et des filières en tension,
- la valorisation et la transmission d'entreprise.

Source :

- *Observatoire des métiers du BTP* :

<https://www.metiers-btp.fr/>

- *Etude d'impact de la transition numérique sur le secteur de la construction* :

https://www.constructys.fr/wp-content/uploads/2017/03/Etude-dimpact-de-la-transition-num%C3%A9rique-sur-le-secteur-de-la-construction_juin-2017_VF.pdf

- *Etude sur les fonctions d'encadrement de chantier du BTP* :

https://www.metiers-btp.fr/images/documents/publications-et-etudes/encadrement_de_chantier/exe_etude_encadrement_chantier_HD.pdf

Pour faire face à ces défis, Constructys Hauts-de-France souhaite développer une offre de services diagnostic et accompagnement RH afin d'accompagner l'entreprise à :

- structurer sa fonction RH pour répondre aux enjeux des nouveaux marchés et aux obligations sociales issues de la réforme de la formation professionnelle
- identifier et acquérir les compétences individuelles et collectives nécessaires pour utiliser les nouvelles techniques numériques adaptées à sa stratégie
- renforcer ses méthodes de travail en interne et à structurer une démarche d'amélioration continue de ses activités
- aboutir à un plan d'actions pour le développement des compétences (formation, organisation, investissement, recrutement...)

3. Objectifs visés, résultats attendus

Fort de ces constats, Constructyts Hauts-de-France souhaite :

- favoriser la mise en place de démarche « diagnostic et accompagnement RH » dans les entreprises du BTP de la région Hauts-de-France et en priorité celles de 11 à 249 salariés
- proposer aux entreprises des prestataires référencés ayant la capacité de mettre en place cette démarche

Le présent cahier des charges porte sur les attentes de Constructyts Hauts-de-France à l'égard des prestataires qui seront référencés, pour accompagner les entreprises du BTP volontaires dans la mise en œuvre de démarches diagnostic et accompagnement RH.

En cas de demande d'accompagnement de la part de l'entreprise adhérente, Constructyts Hauts-de-France s'engage à mettre en relation un des prestataires référencés par le comité de pilotage du projet.

L'objectif est la réalisation de 40 démarches sur l'ensemble de la région Hauts-de-France sur les années 2018 et 2019.

Constructyts Hauts-de-France recommande l'intervention d'un prestataire qui, en appui de l'entreprise et selon ses besoins, accompagnera l'entreprise sur 3 objectifs :

- Structurer la fonction RH pour répondre aux enjeux des nouveaux marchés et aux obligations sociales issues de la réforme de la formation professionnelle
- Identifier et acquérir les compétences nécessaires pour utiliser les nouvelles techniques numériques adaptées à sa stratégie
- Renforcer ses méthodes de travail en interne et à structurer une démarche d'amélioration continue de ses activités

Le prestataire interviendra aux principales étapes clés de la démarche, par exemple :

- Aide à l'élaboration et à la formalisation du projet de développement des compétences de l'entreprise.
- Aide à la conception d'un plan de concertation et de communication interne sur la stratégie de l'entreprise, son projet et la démarche.
- Adaptation ou création d'un référentiel de compétences spécifique à l'entreprise.

- Définition et formalisation des emplois-types au sein de l'entreprise.
- Accompagnement de l'encadrement/responsable hiérarchique à la conduite de l'entretien et à l'évaluation des compétences
- Evaluation objective par l'entreprise des compétences afin d'élaborer des cartographies individuelles et collectives.
- Aide à l'analyse des écarts de compétences entre les exigences de l'emploi et le positionnement de chaque salarié, au regard du contexte et de la stratégie de l'entreprise.
- Aide à l'élaboration d'un plan d'actions et de développement des compétences (formation, organisation, investissement, recrutement ...).
- Aide à l'élaboration d'un plan de formation adapté et prenant en compte les actions inscrites dans le plan d'actions,
- Formalisation, en liaison avec l'entreprise, des effets de la démarche et de la pérennisation au regard d'indicateurs retenus en concertation avec celle-ci et des indicateurs de suivi.
- Mise en place d'un suivi à 6 mois/12 mois en collaboration avec Constructyts Hauts-de-France

Il est à noter que le prestataire ne peut-être à la fois prescripteur et formateur, c'est-à-dire qu'il ne pourra pas être sollicité pour réaliser les formations conseillées dans le plan d'actions.

4. Modalités d'intervention et livrables

Constructys Hauts-de-France souhaite référencer un réseau de prestataires retenus selon des critères (présentés en partie 6).

Le prestataire interviendra prioritairement dans des TPE/PME de plus de 11 salariés.

La méthodologie utilisée par le prestataire lui est propre ; cependant le déroulement en 3 étapes doit être respecté.

a) Les étapes attendues de la démarche

Etape 0 : Réaliser un pré-diagnostic

Celui-ci sera mis en place par le conseiller Constructys Hauts-de-France, pour évaluer la pertinence et la faisabilité d'une démarche « diagnostic et accompagnement RH ». Ce pré-diagnostic sera formalisé et transmis au prestataire.

Etape 1 : Diagnostic et plan d'action RH (durée maximum : 2 jours)

- Réaliser un état des lieux des pratiques RH de l'entreprise
- Exprimer ses besoins (formation, recrutement, management...)
- Etablir un plan d'actions RH, organisationnel et numérique : identifications des différentes actions à développer pour l'amélioration des pratiques. Ce plan, à destination de la direction et des équipes, permettra de prioriser les actions et de sensibiliser les acteurs à la nécessité de les mettre en place

Etape 2 : Accompagnement RH (durée maximum : 6 jours)

- Accompagner la mise en œuvre du plan d'actions en adéquation avec le diagnostic
- Présenter de façon claire et précise les objectifs de l'accompagnement pour permettre à l'entreprise de devenir actrice dans l'évolution de ces pratiques
- Proposer une méthodologie composée :
 - D'outils / livrables (exemples non exhaustifs : fiche de poste, trame d'entretien, référentiel compétence...)
 - D'indicateurs de mise en place
 - De critères de réussites mesurables
 - D'un calendrier d'intervention adapté aux contraintes de production de l'entreprise
- Rendre compte de l'accompagnement

b) Les exigences de Constructyts Hauts-de-France

Constructyts Hauts-de-France s'engage à sélectionner et référencer un maximum de 10 prestataires pour ce présent cahier des charges.

Les prestataires seront susceptibles d'être invités à venir présenter leur proposition devant le comité de pilotage.

La connaissance du secteur du BTP serait un atout.

Lors de la mise en place de la démarche, le prestataire s'engage à signer une convention de prestation pour chacune des étapes (diagnostic et accompagnement) précisant les modalités d'intervention, de production et de suivi de facturation

La prestation doit être réalisée par le/les consultants indiquées par le prestataire. La délégation n'est pas admise.

Le prestataire devra travailler en étroite collaboration avec le conseiller Constructyts Hauts-de-France de l'entreprise, selon les conditions suivantes :

- Rendez-vous tripartite lors :
 - du lancement du projet,
 - de la restitution du diagnostic et présentation du plan d'actions
 - du bilan de l'accompagnement,
- Tout au long de la démarche, le prestataire rendra compte de son avancée
- Toute modification apportée au plan d'action proposé devra faire l'objet d'une information

c) Promotion du dispositif :

Constructyts Hauts-de-France s'engage à réaliser des actions d'information et de promotion auprès de ses adhérents via différents canaux de communication : site web, e-mailing, visites individuelles, évènements, réunions d'information....

Le prestataire a la possibilité de réaliser une démarche active de promotion du dispositif, en accord avec Constructyts Hauts-de-France.

d) Prise en charge

Le diagnostic et l'accompagnement bénéficient d'une prise en charge de Constructyts Hauts-de-France.

Une demande de co-financement public, auprès de la DIRECCTE est en cours.

La durée de validité de la prise en charge est jusqu'au 31/12/2019 dans la limite des fonds disponibles.

Le règlement au prestataire sera effectué sur facture libellée à l'ordre de Constructyts Hauts de France à réception des livrables en un versement, par Constructyts OPCA de la Construction Hauts De France en qualité d'organisme relais sous réserve d'avoir perçu les dits financements.

5. Modalités de mise en œuvre et de réponse

La réponse devra :

- Etre rédigée en français
- Comporter :
 - Une reformulation du contexte, de la problématique et des objectifs visés
 - Une présentation complète du prestataire et du/des intervenants (activités, ressources humaines et techniques, références, CV, ...)
 - Le numéro de SIRET, son numéro de déclaration d'activité, son référencement au dispositif « Appui Conseil Rh » de la DIRECCTE et DATADOCK
 - Les attestations justifiant qu'il est à jour de ses obligations auprès des organismes financiers et sociaux
 - Une présentation des intérêts à réaliser l'intervention et de la plus value pour l'entreprise
 - Une proposition technique (définition des services proposés, démarche d'intervention...) accompagnée d'un exemple pour chaque étape de la démarche pour rendre compte des outils utilisés
 - Le secteur géographique d'intervention
 - Une proposition financière

Merci d'envoyer votre réponse par courrier et par mail à :

Monsieur Matthieu DELBECQUE

266 boulevard Clémenceau

59700 MARCQ EN BAROEUL

matthieu.delbecque@constructys.fr

Date limite d'envoi : Vendredi 15 juin 2018

6. Critères de sélection, calendrier et contacts

a) Critères de sélection

Les critères de sélection des prestataires porteront principalement sur :

- La pertinence de la réponse par rapport au cahier des charges (méthode et moyens d'accompagnement proposés...)
- Sa valeur ajoutée : la réponse apporte « un plus » à la réflexion en cours
- Les ressources techniques et humaines mises en avant
- L'adéquation de la proposition tarifaire

b) Calendrier et contacts

Date limite de réception des réponses : vendredi 15 juin 2018

Sélection et référencement des prestataires par le comité de pilotage: vendredi 22 juin 2018

Réunion collective avec les 10 prestataires retenus : Jeudi 28 juin 2018

Ce présent cahier des charges est valable pour l'année 2018-2019.

Toute démarche devra débuter et se terminer sur l'année 2018-2019.

Les référents de ce cahier des charges au sein de Constructys Hauts-de-France sont :

Matthieu DELBECQUE, conseiller formation

06 34 07 64 99

matthieu.delbecque@constructys.fr

Elisa SERRES, conseiller formation

06 34 07 64 94

elisa.serres@constructys.fr